



CP 32 bis

BORDEREAU DE LIVRAISON

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

BUREAU DE LIVRAISON :

DATE DE PRÉSENTATION A DOMICILE :

OU

DATE DE DISTRIBUTION DE L'AVIS D'ARRIVÉE

Vendredi 11 Mars 1975

12/12/75

DESTINATAIRE	COLIS POSTAL VOIE DE SURFACE			SOMME A ENCAISSER A LA LIVRAISON	
	NATURE (1)	NUMÉRO DE DÉPÔT	PAYS D'ORIGINE		
M <u>SIRVALD Genevieve</u> <u>38, rue de la Mer</u> <u>MP.</u> RÉEXPÉDIÉ DE (éventuellement) _____ _____ _____		<u>5341</u>	<u>France</u>	Remboursement	
				Droit de douane (y compris T.V.A.)	
	REFERENCES DOUANE			Frais divers (2)	
	BUREAU DE DÉDOUANEMENT _____			Frais suivis (3)	
	BORDEREAU DE TRANSMISSION PTT N° _____			Taxe de dédouanement	<u>3,00</u>
	VALEUR EN DOUANE _____			Livraison à domicile	<u>2,10</u>
	T.V.A. _____			Droit de timbre	<u>0,30</u>
RÉCÉPISSÉ POUR LE DESTINATAIRE				Taxe de emballage	
				SOUS-TOTAL (4)	<u>6,00</u>
				Magasinage (5)	
				TOTAL (5)	

- (1) Indiquer s'il y a lieu : « Avis de réception », « Par exprès », « Franc de Droits », « Contre Remboursement », « Valeur Déclarée ».
- (2) Frais divers mentionnés sur l'étiquette K 70 (K 70 SP pour la région parisienne).
- (3) Frais grevant les colis réexpédiés ou renvoyés à l'origine figurant sur l'étiquette K 74.
- (4) Total des sommes à encaisser lorsque la livraison a lieu à domicile.
- (5) Rubrique à servir lorsque la livraison a lieu au guichet.